

# L'ÉCOLE SYNDICALISTE GIRONDINE

SNUDI 33  
**FO**  
FNEC FP

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs, Professeurs des écoles, Psy-EN & AESH du 1<sup>er</sup> degré  
FORCE OUVRIÈRE – SECTION DE LA GIRONDE

## Lettre aux syndiqués

Cher(e) Camarade,

Dans ce journal départemental, nous (re) venons longuement sur la problématique de l'inclusion scolaire.

D'une part, ce sujet est au cœur des préoccupations de tous les personnels des écoles publiques. Dans les RIS, les tournées d'écoles, ce sujet est prédominant et catalyse à lui seul la colère légitime des personnels.

D'autre part, ce sujet est l'illustration même de la politique gouvernementale qui vise à faire des économies sur le dos des plus fragiles, des plus vulnérables (les élèves en situation de handicap en l'occurrence). Le même traitement est alloué à nos anciens (scandale des EPHAD), à nos plus jeunes (scandale des crèches), à nos malades (état de l'hôpital)... C'est l'ensemble des services publics qui est attaqué. La suppression de 17 postes de professeurs des écoles en Gironde à la rentrée prochaine le confirme !

Dès lors, les collègues réunis en conférence nationale, précédée de conférences départementales, ont décidé la grève et la manifestation à Paris le 25 janvier, sous les fenêtres de la Ministre pour dénoncer le chaos de l'inclusion scolaire, exiger des moyens pour l'enseignement spécialisé et le retrait de l'Acte 2 de l'école inclusive.

Des centaines, plusieurs milliers de personnels répondent à l'appel et s'organisent avec les

syndicats FO pour monter à Paris. Nous serons 79 de Gironde.

Le rapport de force se construit, s'amplifie.

Jeudi 1<sup>er</sup> février, à l'appel de la FNEC FP FO, CGT éducation, FSU et SUD éducation, les personnels sont de nouveau appelés à la grève et à la manifestation. A Bordeaux, rendez-vous est donné à 14h Place de la Bourse.

**FO invite tous les personnels à y répondre de nouveau et aussi massivement qu'ils le font le 25 janvier. Discutons et décidons de la grève dans toutes les écoles !**

Amitiés syndicalistes.

Marlène Fernandez, *Secrétaire départementale*

**CONTRE L'INCLUSION SYSTÉMATIQUE  
ET FORCÉE**

**TOUS À PARIS LE**



**JANVIER**

Trimestriel  
N°66  
Janvier 2024

**Bordeaux CTC**

**P4**  
LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

### Sommaire

- P2 - Communiqué de l'UD FO 33
- P3 - Résolution de la CE du 18 janvier
- P4 & 5 - Inclusion scolaire
- P6 - Carte scolaire et Mouvement dép.
- P7 - CR de la CAPD et Formation continue
- P8 & 9 - AESH : CR GT Rectorat
- P10 : Activité du syndicat
- P11 - Tribune libre
- P12- Correspondants SNUDI FO 33

### Encarts

Bulletin d'adhésion & Enquête carte scolaire

**Organe du SNUDI FO 33**  
17 Quai de la Monnaie  
33080 BORDEAUX Cedex

☎ 05.57.95.07.61  
💻 <http://33.fo-snudi.fr>  
✉ [snudifo33@yahoo.fr](mailto:snudifo33@yahoo.fr)

Directeur de la publication:  
**Marlène Fernandez**  
Commission paritaire  
**04 25 S 06473**  
Imprimé par Moggar Copie

## INVITATION À TOUS LES AESH DES ÉCOLES

### Réunions d'informations syndicales

- ⇒ FLOIRAC, Collège Nelson Mandela, MARDI 30 JANVIER de 13h30 à 16h30
- ⇒ ST ANDRE DE CUBZAC, Lycée général Cousteau, MARDI 30 JANVIER de 13h30 à 16h30
- ⇒ LIBOURNE, Collège Les Dagueys, JEUDI 8 FÉVRIER de 13h30 à 16h30
- ⇒ GUJAN MESTRAS, Collège Chante Cigale, JEUDI 8 FÉVRIER 13h30 à 16h30
- ⇒ BASSENS, Collège Manon Cormier, JEUDI 15 FÉVRIER 13h30 à 16h30

**UTILISEZ CE DROIT** : L'information syndicale sur temps de travail est un droit pour tout fonctionnaire, titulaire ou contractuel comme vous (12h/an soit 3h/trimestre ou 1h/mois.). **Votre demi-journée d'information syndicale est rémunérée, aucune perte de salaire, aucune heure à rattraper.** C'est l'occasion de vous retrouver entre AESH et d'échanger librement avec le syndicat sur vos droits et établir les revendications.



Plus d'infos ICI

**CGT**  
**FO**  
Vos Droits  
Sont Notre  
Seule Loi



## Bonne année de lutte de classes !

Cher(e)s camarades,

Lors de ses vœux le 31 décembre, le président Macron, avec son langage guerrier qui le caractérise, a parlé notamment du « réarmement de l'État

et des services publics »... Pour rappel depuis 2017, 26 000 lits d'hôpitaux, 10 000 postes d'enseignants ont été supprimés ! Un véritable carpet bombing comme a déjà dit dans le passé E. Macron !

Dans le même temps, il confirme la loi de programmation militaire de 413 milliards d'euros, la qualifiant de « loi historique » pour nous protéger...

En 2024, les prix continuent d'augmenter (gaz, edf, timbres, transports, péages autoroute, assurances, mutuelles), les retraites sont attaquées avec la loi scélérate passée à coup de 49.3. Et en même temps, les actionnaires continuent de s'enrichir comme jamais (la fortune des 500 familles les plus riches du monde a augmenté de 1 500 milliards de dollars en 2023). Les salaires n'augmentent pas, le point d'indice est gelé pour tout 2024, le gouvernement donne en aumône 5 points d'indice aux fonctionnaires, soit un peu moins de 25 € brut par mois pour solde de tout compte.

Macron poursuit donc, coûte que coûte, son travail de sape, de « bousille » généralisée, un programme de remise en cause systématique de tous nos acquis sociaux et de tous nos droits.

Mais pour Macron et ses « sbires » (quels qu'ils soient, remaniement ou pas...), la remise en cause des acquis sociaux ne suffit pas. Ils s'attaquent également aux droits et principes démocratiques et républicains en décidant d'aller jusqu'au bout pour faire adopter la loi

Immigration. Avec sa Confédération, l'UD FO 33 exige le retrait de cette loi « qui va encore précariser un peu plus les travailleurs migrants et qui, sur des dispositions relatives au droit du sol ou l'accès aux prestations sociales, est contraire aux principes républicains. »

Que ce soit pour exiger le retrait de la loi Immigration ou le cessez-le-feu permanent en Palestine, des mobilisations ont eu lieu pendant les congés.

L'UD FO 33 était d'ailleurs notamment présente au rassemblement du 22 décembre contre la loi Immigration et à la manifestation du 6 janvier à Bordeaux pour exiger le cessez le feu !



La Commission Exécutive de l'UD FO 33, le 15 décembre 2023

L'UD FO 33 et ses syndicats de l'Education nationale et de l'Action sociale préparent la montée nationale à Paris du jeudi 25 janvier pour dire STOP au chaos de l'école inclusive, pour défendre le droit pour tous les élèves à bénéficier d'un enseignement adapté et spécialisé !

Pour l'UD FO 33, il ne peut y avoir aucune union nationale avec les gouvernements qui piétinent et remettent en cause les conquêtes sociales et les droits démocratiques.

Ils mentent, on sait qu'ils mentent, ils savent qu'on sait qu'ils mentent !

C'est bien par le rapport de force que nous inverserons les choses.

Bonne année de lutte de classes !

L'UD FO 33 vous présente à nouveau ses meilleurs vœux pour l'année 2024 !

Bien fraternellement,

Philippe MANO  
Secrétaire général de l'UD FO 33



**L'UD FO 33 vous présente ses meilleurs vœux pour 2024 !**

FO reste déterminée à gagner l'augmentation des salaires, à défendre les conquêtes sociales (retraites, protection sociale collective), les services publics, à se mobiliser pour le cessez-le-feu, pour le retrait de la loi immigration !

Philippe MANO, Secrétaire général

« L'affirmation de la paix est le plus grand des combats. »

Jean Jaurès



Notre Union Départementale a raison quand elle déclare dans son dernier communiqué :

**Jeudi 25 janvier : Tous en GREVE !**  
**Tous à PARIS ! Là où ça se décide !**

« Ils mentent, on sait qu'ils mentent, ils savent qu'on sait qu'ils mentent ! C'est bien par le rapport de force que nous inverserons les choses. Bonne année de lutte de classes ! »

Que ce soit pour exiger le retrait de la loi Immigration ou le cessez-le-feu permanent en Palestine et en Ukraine, défendre les services publics, les acquis sociaux, revendiquer des augmentations de salaires, la Commission Exécutive du SNUDI FO 33 avec son Union départementale et tous ses syndicats du privé comme du public reste arc-boutée à faire valoir ces revendications et son exigence de cessez-le-feu immédiat.

**Stop au chaos de l'inclusion scolaire !**  
**Des moyens pour l'école publique !**  
**Tous en grève le 25 janvier !**

De l'aveu même du Ministre Attal, ce sont 23 000 places qui manquent dans les établissements sociaux et médico-sociaux.

De l'aveu même de la Ministre Oudéa-Castéra, ce sont « des paquets d'heures » qui ne sont pas remplacés dans les écoles publiques !

- Aujourd'hui, quelles mesures compte prendre le gouvernement pour remédier à cette situation inacceptable ?
- Créer des postes dans les établissements sociaux et médico-sociaux ?
- Recruter et former des professeurs des écoles ?

Pas du tout ! C'est même le contraire ! Le gouvernement supprime 650 postes de professeurs des écoles à la rentrée prochaine. Moins 17 postes pour la Gironde !

Dès lors, le remplacement restera chaotique, les effectifs par classe pléthoriques, les élèves les plus fragiles abandonnés et les droits des personnels (temps partiel, disponibilité) bafoués.

Pour le SNUDI-FO, il est temps que ce scandale cesse. Les économies budgétaires sur le dos des élèves les plus fragiles, sur le dos des personnels... ça suffit !

Il convient de rappeler que, chaque année, le gouvernement attribue des milliards d'euros d'argent public aux écoles privées confessionnelles (8,5 milliards d'euros pour l'enseignement privé des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés au budget 2023 versés par l'état, sans compter plus de 4 milliards versés par les collectivités territoriales). Ecoles privées qui, par définition, choisissent leurs élèves, sur fonds de deniers publics... FO rappelle son attachement indéfectible au principe : « Fonds publics à la seule école publique, fonds privés à l'école privée » !

Les échos de la préparation de la Grève du 25 janvier sont plus

qu'encourageants. Réunis le 15 janvier au local du syndicat, 43 enseignants, AESH et personnels médico-sociaux ont adopté une motion appelant tous

leurs collègues à la grève.

79 collègues de Gironde sont inscrits pour monter à Paris le 25 janvier. Des cortèges similaires des quatre coins de la France se constituent.

Comme l'indiquent la Confédération FO et son Secrétaire Confédéral, Frédéric Souillot, qui sera dans le cortège :

*Cette journée de grève et de manifestation sous les fenêtres de la Ministre de l'Education Nationale doit permettre de faire entendre les revendications émanant de la conférence des 230 délégués et d'obtenir satisfaction :*

*La défense de l'enseignement spécialisé et adapté,*

*Le maintien et la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux,*

*Un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH,*

*Le retrait de l'acte 2 de l'Ecole inclusive et des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS).*

**La Commission Exécutive du SNUDI FO 33 appelle tous les collègues des écoles (enseignants comme AESH) à se mettre en grève le 25 janvier et à se rapprocher du syndicat s'ils souhaitent monter à Paris.**

Le 25 janvier, par milliers, de toute la France, avec des parents d'élèves, avec des salariés de l'action sociale, de la santé, avec des personnels municipaux (ATSEM) sous les fenêtres de la ministre nous dirons haut et fort :

STOP au chaos et à la mise en danger des personnels et des élèves dans les établissements scolaires,

NON à l'inclusion systématique et forcée,

NON à l'Acte 2 de l'Ecole inclusive !

DES MOYENS pour l'école publique !

**Rejoindre le syndicalisme libre et indépendant**  
**Adhérez à FO**

La Commission Exécutive se félicite du nombre croissant de collègues qui nous rejoignent. Cette augmentation démontre l'attachement et la détermination de la profession à faire valoir les revendications, à s'organiser pour les faire aboutir.

La participation de plus en plus nombreuse des collègues à nos réunions, l'accueil chaleureux réservé aux délégués FO dans les tournées d'écoles sont autant d'encouragements à poursuivre, à développer encore et toujours plus le syndicalisme de terrain.

La Commission Exécutive encourage tous les enseignants et AESH du département à adhérer au SNUDI FO.

**Plus nombreux, plus forts !**

*Adoptée à l'unanimité des 22 présents*

**FORMATION SPÉCIALISÉE**  
**Des envies ? Des avis !**

Lors de la formation donnée par l'administration à l'ensemble des représentants du personnel qui siègent à la Formation Spécialisée (ancien CHSCT), l'accent a été mis sur le caractère confidentiel des PV de cette instance, à l'inverse des avis qui eux, s'ils sont votés en séance, sont publiés et surtout la DASEN doit y répondre !

Dont act ! Pendant le groupe de travail de la F3SCT départementale, qui a suivi, ce ne sont pas moins d'une vingtaine d'avis intersyndicaux qui ont été rédigés. Nous y faisons en effet des

demandes précises sur le traitement de toutes formes de violence, sur les problématiques d'inclusion scolaire systématique, sur la clarification, l'accès et les démarches autour des arrêts maladie et plus généralement sur nos conditions de travail en s'appuyant notamment sur les fiches SST.

Dénoncer, c'est une chose, exiger des réponses en est une autre : nous veillerons évidemment à obtenir des réponses et n'hésiterons pas à faire autant de relances que nécessaires. FO ne lâchera rien !

## **HANDICAP À L'ÉCOLE** **AU NOM DE L'INCLUSION À TOUT PRIX,** **LA RECHERCHE DU MOINDRE COÛT**

Tous ensemble, et c'est bien ce qui fit la richesse et la force de cette initiative, le 8 novembre 2023 à l'Union Départementale, des AESH, des enseignants, des personnels médico-sociaux, mais aussi des parents et des soignants, ont dressé un état des lieux de l'inclusion -systématique- des élèves en situation de handicap, ou en difficulté en raison de besoins particuliers, en milieu scolaire ordinaire.

Un état des lieux qui, se révélant catastrophique, pour ne pas dire dramatique, au fil des témoignages, les a rapidement conduits à s'interroger : comment en est-on arrivé là ? Pourquoi tant de souffrance et de maltraitance, pour les élèves, pour leurs parents, mais aussi pour les personnels qui les entourent au quotidien ? Pourquoi aussi parfois tant de tensions entre les familles et les professionnels ?

### **Un élève en classe ordinaire** **coûte sept fois moins cher à l'État** **qu'un élève en structure spécialisée**

Un premier élément clé de réponse s'est très rapidement imposé : un élève scolarisé dans une structure spécialisée coûte sept fois plus cher à l'État qu'un élève scolarisé en milieu ordinaire. Comment dès lors, dans un contexte récurrent de rigueur budgétaire toujours plus draconienne, croire en la parole des gouvernements lorsqu'ils prétendent agir pour le bien des enfants les plus fragiles en les incluant systématiquement dans des classes ordinaires, de surcroît surchargées, et ce avec de moins en moins d'accompagnement adapté ? La Gironde ne compte que 2 700 AESH, soit une, ou un, pour 3,3 élèves en moyenne. Résultat, 187 élèves en grande difficulté se retrouvent dans des classes ordinaires, sans aucun accompagnement, alors que la MDPH (1) a pourtant officiellement notifié qu'ils y ont droit. Et nombreux sont ceux qui ne bénéficient de cet accompagnement que 6 voire 4 heures par semaine, alors que la MDPH a prescrit qu'ils soient accompagnés durant tout leur temps scolaire, à savoir 24 heures hebdomadaires. C'est ce qu'on appelle la mutualisation des AESH.

Toujours pour le seul département de la Gironde, 852 élèves dont la MDPH a notifié que leur degré de handicap justifiait qu'ils soient accueillis dans une structure spécialisée (2) sont en attente d'une place et restent donc scolarisés en milieu ordinaire. Plusieurs dizaines d'autres qui devraient bénéficier d'un dispositif ULIS (3), à savoir d'un enseignement adapté au sein d'un établissement ordinaire, en sont privés par

manque de places (voir le détail des chiffres en encadré).

La situation n'a cessé de se dégrader depuis 2013, quand la loi Montchamp a établi que les enfants handicapés devaient être scolarisés dans l'établissement scolaire le plus proche et que les établissements spécialisés et les services médico-sociaux n'interviendraient désormais qu'en complément. Cette loi dite « pour l'égalité des droits et des chances, la participation, et la citoyenneté des personnes handicapées » n'a en réalité fait que couvrir le désengagement de l'État. Mais ce n'était qu'un début.

### **Acte II de l'École inclusive :** **la contrainte budgétaire primera** **sur les besoins de l'élève**

Aujourd'hui, « l'Acte II de l'école inclusive » porté par le Président Macron et d'ores et déjà inscrit dans le projet de loi de Finances 2024, imposé par 49.3 à l'Assemblée nationale, confirme la volonté d'aller au bout de cette logique du moindre coût. L'article 53 du PLFSS prévoit en effet la création de Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS), dans le cadre desquels l'administration de l'Éducation nationale aura la main pour adapter la quantité d'accompagnement nécessaire à un élève notifié par la MDPH, et ce sans préciser sur quels critères. Autrement dit, l'Éducation nationale pourra refuser, pour répondre à ses

#### **Les chiffres de l'inclusion scolaire** **low cost**

Un élève scolarisé dans des structures spécialisées coûte autour de sept fois plus cher à l'État qu'un élève scolarisé dans une classe ordinaire.

De source officielle, en 2018, un élève scolarisé pendant un an en classe ordinaire coûtait à l'État 6 300 euros dans le premier degré et 9 720 euros dans le second degré. En 2014, un élève en Itep pendant une année coûtait 46 537 euros.

En 2021, le coût moyen d'un élève en école ordinaire s'élevait à moins de 7 200 euros pour l'année (source Insee), contre 47 600 euros pour un élève en établissement spécialisé (source CNSA, Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie).

47 % des signalements SST (Sécurité et santé au travail) dans le 1<sup>er</sup> degré concernent des difficultés avec un élève dit « perturbateur ».

La Gironde compte 2 700 AESH, soit une (ou un) pour 3,3 élèves. Plus de 330 ont démissionné l'année dernière. 187 élèves sont aujourd'hui en attente d'une AESH, alors que la MDPH a notifié qu'ils en ont besoin : 94 dans le 1<sup>er</sup> degré et 93 dans le second degré.

contraintes budgétaires, d'appliquer des notifications fixées en fonction des besoins des élèves. Ainsi, si la MDPH notifie qu'un élève doit être accompagné 24 heures par semaine par un AESH, l'Éducation nationale pourra -légalement- ne pas se plier à cette décision. Elle pourra également refuser d'envoyer un élève en Institut spécialisé, ou de lui faire bénéficier d'un dispositif Ulis. On institutionnalise ainsi la pénurie.

Pour rappel, l'acte II de l'École inclusive avait été lancé par le président Macron lors de la Conférence Nationale Handicap en avril dernier. Les mesures annoncées à cette occasion par le Président s'appuyaient notamment sur un rapport d'avril 2022 sur la scolarisation des élèves en situation de handicap qui préconisait de réduire l'aide humaine au profit d'une aide matérielle et de « formations » des enseignants...

La formation ? Parlons-en... Là encore les témoignages et les chiffres ont été édifiants.

En une vingtaine d'années, la formation des enseignants spécialisés est passée de 750 heures sur deux années, dont une sur le terrain, à 300 heures sur une seule année. Jusqu'en 2004, les enseignants spécialisés obtenaient un diplôme et partaient ensuite enseigner dans les établissements spécialisés, Itep ou IME, ou dans les Rased (Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté), créés en 1990 mais dont les effectifs n'ont cessé de décroître, du fait des suppressions de postes.

### **La pédagogie ne remplacera** **jamais les soins**

Pourquoi effectivement former des enseignants spécialisés puisque les enfants en situation de handicap ou à besoins particuliers sont de toutes les façons inclus dans les classes ordinaires ? Quant à la formation initiale des enseignants en la matière, elle ne dépasse pas 9 heures au total, juste de quoi pouvoir leur dire ensuite que s'ils ne s'en sortent pas, c'est forcément leur faute, puisqu'ils ont été formés...

Mais quand bien même ce déficit de formation serait résorbé cela ne réglerait pas tout, car au-delà d'un certain degré de handicap, voire de difficultés d'ordre psychologique, ni un enseignant, ni un AESH, aussi bien formés soient-ils ne pourront jamais remplacer un médecin, un psychologue ou un soignant spécialisé. La pédagogie ne peut en aucun cas se substituer aux soins, d'où la nécessité de maintenir les structures spécialisées existantes et d'en créer de nouvelles.

*« Il ne s'agit pas d'être pour ou contre l'inclusion. À FO nous sommes pour que chaque élève en situation de handicap,*

## GREVE et MANIFESTATION à PARIS le JEUDI 25 JANVIER 2024

**79 collègues (AESH, enseignants, personnels medico-sociaux) de Gironde iront manifester devant les fenêtres du Ministère, là où ça se décide pour dire :**

**STOP au chaos de l'école inclusive !**

**Droit pour tous les élèves à bénéficier d'un enseignement adapté et spécialisé !  
Un statut un salaire pour les AESH ! Retrait de l'Acte 2 de l'école inclusive !**

chaque élève en difficulté, chaque élève avec un besoin particulier reçoit des conditions d'apprentissage adaptées à sa situation particulière. Les solutions ne peuvent être qu'individuelles parce que les difficultés, les handicaps sont individuels. L'inclusion ne peut être faite qu'au cas par cas, quoi qu'il en coûte. Or les gouvernements font exactement le contraire » a souligné Frédéric Volle, secrétaire général du syndicat FO du premier degré (Snudi) présent à la conférence girondine.

### Tous ensemble, Grève et manifestation nationale jeudi 25 janvier

Une autre question a donc surgi dans le débat : par-delà le constat, que faire pour mettre fin au désastre ? La première des choses est de ne pas se laisser diviser ont souligné plusieurs intervenants, parents et AESH notamment. Par définition, un parent et un professionnel, qu'il soit enseignant, AESH, médecin, psychologue, soignant, ne porteront jamais tout à fait le même regard sur un enfant. C'est une évidence. Comment pourrait-il en être autrement ? Mais chacun peut apporter sa pierre pour lui offrir le meilleur avenir possible... À condition d'en avoir les moyens. Et le premier responsable du manque de moyens est l'État qui se désengage.

La deuxième chose est d'intensifier le rapport de force et les participants à la conférence girondine se sont donc prononcés pour une mobilisation nationale urgente qui rassemblerait enseignants, AESH, personnels des structures spécialisées et parents.

Plus d'une centaine de réunions de ce type se sont tenues dans tout le pays. Au total des milliers de personnels de l'Éducation

nationale, du secteur médico-social et de parents d'élèves ont pu ainsi mandater 230 délégués à une conférence nationale qui s'est tenue le 17 novembre au siège de la confédération à Paris. Le résultat est sans ambiguïté : un appel à préparer la grève et une manifestation nationale à Paris le 25 janvier.

L'Union départementale FO a d'ores et déjà réservé une centaine de places TGV pour se rendre à la manifestation à Paris, car un autre message s'est fait fortement entendre lors de la conférence girondine : la mobilisation doit s'étendre par-delà les familles et les personnels directement concernés.

La logique gouvernementale d'une inclusion scolaire systématique à marche forcée, au prétexte d'œuvrer pour le bien des élèves, n'est-elle pas en effet la même qui prévaut lorsque le gouvernement prétend vouloir « réussir le virage domiciliaire » pour le bien de nos anciens de façon en réalité à éviter d'investir dans les Ehpad ? Ne s'agit-il pas de la même entourloupe, lorsqu'on nous présente les soins en ambulatoire comme une panacée alors même que l'hôpital public est en train d'être mis à mort ? Nous souhaitons tous que nos enfants n'aient aucun handicap, aucun problème qui les empêche d'être scolarisés comme et avec tous les autres, nous préférons tous vieillir et mourir en bonne santé chez nous, personne n'aime aller à l'hôpital... Mais en prétendant répondre à nos peurs, nos rêves, nos vœux les plus chers, le gouvernement se livre en réalité à une odieuse manipulation qui n'a pour seul but que de masquer sa recherche forcenée du moindre coût, et au bout du compte, tout simplement, la destruction du service public.

Evelyne Salamero,  
pour l'UD FO de la Gironde

### Revers pour le gouvernement : les "PAS" censurés par le Conseil constitutionnel !

Le Conseil constitutionnel, dans un avis rendu le 28 décembre 2023, vient de censurer l'article du projet de loi de finances concernant les Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) au motif que "ces dispositions ne trouvent pas leur place dans une loi de finances".

Rappelons que les PAS visent à :

⇒ réduire les demandes de reconnaissances MDPH en limitant les prises en charge à de l'accompagnement pédagogique des personnels via le "niveau 1" ;

⇒ placer les notifications MDPH sous la tutelle de l'Éducation nationale de manière à réduire drastiquement les heures d'accompagnement dues aux élèves en situation de handicap ;

⇒ limiter le recrutement d'AESH, présentés par de nombreux rapports ministériels comme des « entraves à l'autonomie des élèves ».

Pour la FNEC FP-FO, les PAS ayant été retoqués, c'est désormais la totalité de l'acte 2 de l'École inclusive, et en particulier son projet de liquidation des établissements sociaux et médico-sociaux, qui doit être retiré !

**Pour soutenir la mobilisation en aidant au financement des billets de TGV :**

Scannez ce QR code ou adressez votre contribution à UD FO 33 - 17 quai de la Monnaie -



### Structures et dispositifs spécialisés en Gironde :

- 852 élèves restent scolarisés en milieu ordinaire, car ils sont en attente d'une place dans un Itep ou un IME alors que la MDPH a notifié qu'ils doivent y être accueillis : 451 dans le 1er degré et 401 dans le second degré.
- toujours par manque de places, 63 élèves dont la MDPH a notifié qu'ils doivent être intégrés dans une classe Ulis se retrouvent dans une classe ordinaire.
- La règle officielle qui fixe le nombre d'élèves maximum dans une classe Ulis à 12 est le plus souvent inapplicable.
  - ⇒ Le 1<sup>er</sup> degré affiche d'ores et déjà complet puisqu'avec 103 Ulis pour 1 208 élèves, on compte 11,7 élèves en moyenne par classe.
  - ⇒ Dans le second degré, on compte 73 Ulis collège pour 1 050 élèves, soit 14,4 élèves par classe en moyenne, dont 14 en collège à 16, voire 17, 18 élèves.
  - ⇒ En lycée professionnel : on ne compte que 5 postes de coordonnateurs Ulis pour 127 élèves, soit une personne pour 25,4 élèves, soit 1,6 heure par élève par semaine.
  - ⇒ En lycée général, il n'existe qu'une seule classe Ulis avec 14 élèves.
  - ⇒ A l'université Bordeaux Montaigne, seulement 4 personnels pour gérer administrativement 600 étudiants handicapés (le nombre d'étudiants relevant du pôle handicap a quadruplé en 4 ans). Aucun outil de gestion/communication entre le pôle handicap et les enseignants.



Les documents préparatoires au CSA de l'Académie de Bordeaux sont tombés....

### MOINS 17 POSTES

La Gironde doit rendre 17 postes de professeurs des écoles à la rentrée prochaine !

Cela se traduira donc à la rentrée prochaine par :

*Aucune baisse des effectifs par classe !*

*Encore plus de « paquets d'heures » non remplacés !*

*Encore moins de droit au temps partiel ou disponibilité !*

*Toujours rien pour les élèves à besoins éducatifs particuliers !*

A l'image du traitement réservé à la fonction publique dans son ensemble et en particulier à l'hôpital déjà rongé à l'os, le gouvernement a décidé, comme ses prédécesseurs, de poursuivre le saccage de l'école publique.

Alors même que la ministre déclare que des « paquets d'heures » ne sont pas remplacés à l'école publique, que le ministère a dernièrement communiqué sur 23 000 places qui manquent dans les établissements spécialisés au plan national, sans vergogne, le gouvernement supprime 650 postes dans le 1er degré !

Nous défendrons toutes les situations et porterons les revendications :

- L'annulation de toutes les suppressions de postes et la création des postes à hauteur des besoins
- La défense de l'enseignement spécialisé et adapté, le maintien et la création des places nécessaires.

Si votre école est dans le viseur pour une fermeture de classe ou si elle a besoin d'une ouverture, prenez contact sans tarder avec nos délégués FO par le biais de la fiche carte scolaire en encart de ce journal. FO défendra en instance toutes les situations qui lui seront confiées.



ENQUETE CARTE SCOLAIRE  
Préparation Comité Social d'Administration Spécial Départemental – CSA SD

Instances dans lesquelles la DASEN de Gironde présente ses projets de carte scolaire pour la rentrée à venir : ouvertures et fermetures de classes. Si votre école est menacée par une fermeture ou nécessite une ouverture, renvoyez au syndicat (snudifo33@yahoo.fr) cette enquête le plus en amont possible pour intervention des délégués FO.

Contactez vos délégués FO au CTSD

17 quai de la Monnaie - 33 000 Bordeaux cedex  
snudifo33@yahoo.fr  
Camille TASTET 06 78 91 47 94  
Delphine MARIN 06 86 77 99 82

Calendrier 2024

GT : Mardi 5 mars  
CTSD : Mardi 12 mars  
CTSD d'ajustement : Mardi 2 juillet  
CTSD de rentrée : Mardi 3 septembre

FO défendra, comme les années précédentes, tous les dossiers qui lui seront confiés.

Nom de l'école						Collège de l'école à contacter pour le suivi du dossier :	
Commune						Nom - Prénom	
Circonscription						Tel (portable)	
Segment	REP	REP+	Rural	RPI	Aucun	Mail (perso)	
Type	Maternelle	Élémentaire	Primaire			Fonction dans l'école	

Situation	actuelle	prévisionnelle	Composition des classes	actuelle	prévisionnelle
Nb d'élèves dans l'école :			Exemple : CP/CE1	12 + 14 = 26	12 + 16 = 28
Nb de classes dans l'école :					
Nb d'élèves en ULIS :					
Nb d'ULIS dans l'école :					
Nb de classes de GS dédoublés :					
Nb de classes de CP dédoublés :					
Nb de classes de CE1 dédoublés :					
Votre école a-t-elle déjà été récemment en mesure de carte scolaire ?					
Quels sont les arguments en faveur de votre demande (évolution démographique, constructions...) ?					
Si maternelle. Quel est la situation des élèves de 2 ans dans votre école ? (Nb d'inscrits au 1 <sup>er</sup> septembre, nb de refus)					
N'hésitez pas à ajouter toutes les observations que vous jugerez utiles pour la défense de votre école :					

### Calendrier des instances à la DSDEN 33 :

« Carte scolaire 2024 »

GT : Mardi 5 mars

CSA-SD : Mardi 12 mars

CSA-SD d'ajustement : Mardi 2 juillet

CSA-SD de rentrée : Mardi 3 septembre

*FO siège dans toutes ces instances pour défendre votre école. Renvoyez-nous la fiche enquête en encart de ce journal.*

## MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL

Participez à l'une des réunions organisées par le SNUDI FO 33

Venez rencontrer vos délégués FO et préparer votre mouvement avec eux.

Autorisation d'absence de droit, rémunérée

à l'Union départementale Force Ouvrière de BORDEAUX (17 quai de la Monnaie – Tram C/D – Arrêt St Michel).



LE SYNDICAT, FIL D'ARIANE DE VOTRE MUTATION

- ⇒ Jeudi 28 mars
- ⇒ Vendredi 29 mars
- ⇒ Mardi 2 avril
- ⇒ Mardi 9 avril
- ⇒ Mercredi 10 avril
- ⇒ Jeudi 11 avril

Choisir une date parmi les six proposées

### Mouvement départemental véritable « usine à gaz »

Vœux groupes assimilés/autres, vœux simples, vœux MOB ... Si vous devez ou envisagez de participer au mouvement 2024, FO vous invite à participer à l'une des réunions pour vous expliquer le fonctionnement du mouvement et vérifier vos vœux.

**INSCRIVEZ-VOUS** : par mail à snudifo33@yahoo.fr ou en scannant ce QR code. Suite à votre inscription, nous vous adresserons la convocation à envoyer à votre IEN. Attention, la demande doit être adressée à la hiérarchie au moins un mois avant le début du stage. (Nb : nous contacter si hors délais)



**Calendrier 2024**

- ⇒ Publication de la circulaire départementale : début mars
- ⇒ Saisie des vœux : du jeudi 4 avril au dimanche 14 avril (inclus)
- ⇒ Résultats : jeudi 6 juin

## COMPTE-RENDU DE LA CAPD DU 19 JANVIER

### Recours sur les appréciations PPCR

A l'ordre du jour de cette CAPD, l'examen des recours sur les appréciations suite aux rendez-vous de carrière. Pour rappel, le PPCR (protocole parcours carrières et rémunérations) a été mis en place dans l'Education nationale en 2017. FO a voté contre ce protocole qui met en cause nombre de nos garanties statutaires alors que la FSU, l'UNSA et la CFDT ont voté pour...

Il a instauré le règne de l'arbitraire avec des appréciations injustifiées suite aux rendez-vous de carrière qui peuvent pénaliser lourdement les personnels dans leur évolution de carrière.

Le nerf de la guerre, c'est quand même l'argent. C'est bien pour cette raison que les collègues font des recours sur les appréciations finales ! Et pas seulement pour la reconnaissance écrite de leurs compétences !

*A savoir : pour l'accès à la hors classe, 4 années séparent les collègues ayant obtenu « satisfaisant » et ceux ayant obtenu « excellent » soit l'équivalent de environ 7 200 euros !*

Les avis sont soumis à des quotas : 30 % des agents d'une cohorte peuvent avoir un avis « excellent ». Avec un fonctionnement par quotas, se pose la question de la vraie valeur de l'enseignant lors de son évaluation. Une IEN : « On attend la fin de l'année avant de donner les appréciations finales, pour avoir une vue d'ensemble et avoir pu comparer avec tous les autres ». Son avis est soumis à une harmonisation et non à la seule inspection de l'enseignant !

Selon l'adjoint à la DASEN, avoir un avis « très satisfaisant » est très bon ! Comment les collègues peuvent-ils comprendre qu'en fin de carrière ils ne soient pas « excellent » ? D'autant plus qu'entre le rendez-vous de carrière de l'échelon 8 et le dernier de l'échelon 9, nombreux sont ceux qui passent d'un avis « excellent » à un avis « très satisfaisant » voire « satisfaisant »... Comment les collègues ne peuvent-ils pas se sentir rétrogradés ? L'ancien fonctionnement avec des notes

permettait au moins d'avoir une progression relative de son expérience... Le DASEN adjoint a donné raison à FO sur cette question.

Pour le DASEN adjoint, « le contexte est un élément à prendre en compte... Des agents peuvent se retrouver en difficulté dans certains contextes d'exercice qu'ils n'avaient pas rencontrés avant. ». Cela signifie que les collègues devraient choisir un poste avec un contexte plus « tranquille » lors de l'année du rendez-vous de carrière ?

Sur la campagne 2022-2023, 11 recours gracieux ont été portés. 3 ont obtenu une révision d'appréciation, 8 ont reçu une réponse défavorable dont 3 ont saisi la CAPD. Ces recours n'ont pas obtenu gain de cause car pour le DASEN adjoint « il n'y a pas de nouveaux éléments permettant une révision ». Quels sont les nouveaux éléments à apporter ? Comment un collègue peut-il apporter de nouveaux éléments quand il ne peut plus rencontrer son Inspecteur si ce dernier a changé de circonscription afin de faire valoir ces éléments car l'avis final est rendu le 15 septembre ?

PPCR exclut aussi la majorité des collègues du 3ème grade qu'il a instauré, la classe exceptionnelle. L'accès à ce grade repose presque exclusivement sur l'appréciation discrétionnaire de la hiérarchie.

FO revendique le droit effectif à une carrière complète pour tous. Concernant la modification de l'accès à la classe exceptionnelle avec la suppression des viviers, le SNUDI FO 33 a demandé à ce que les collègues qui étaient promouvables au grade de la classe exceptionnelle en 2023 le restent lors des prochaines campagnes. Réponse : les lignes de gestion ministérielles ne le prévoient pas... Encore des collègues qui seront lésés dans leur avancement.

Le SNUDI FO continue de s'opposer et de combattre PPCR et revendique le rétablissement d'un déroulement de carrière sur la base d'un barème objectif prenant majoritairement en compte l'ancienneté !

## FORMATION CONTINUE ET INITIALE

### Compte-rendu FO du conseil départemental du 15 janvier 2024

#### Plus d'enseignants contractuels (215) que de fonctionnaires stagiaires (206) !

La DASEN nous annonce qu'il y a 4077 inscrits au concours du CRPE 2024 (contre 3982 en 2023).

Notre académie ne manquant pas de candidats, FO exige que les 215 postes de contractuels enseignants actuellement dans les écoles de Gironde, se transforment en places supplémentaires ouvertes au concours 2024. Pour FO, nous aurions dû avoir 421 stagiaires cette année (et non 215 contractuels et 206 stagiaires). Ce refus manifeste bien la volonté politique de recourir à l'emploi contractuel en lieu et place de l'emploi statutaire !

A noter que la formation des « contractuels enseignants » se résume quant à elle à 4 jours de formation, un jour avant la prise de classe et 3 jours perlés, le mercredi ! Les contractuels enseignants, sont à plein temps en classe.

Le Président Macron annonce vouloir revenir aux Ecoles normales et abandonner la masterisation... Sans en préciser le contenu, ni le fond....

Mais s'agit-il de rétablir les Ecoles normales qui avaient permis à des milliers d'enfants d'ouvriers et de paysans d'aller au lycée avec une bourse pour décrocher le bac, puis poursuivre à l'Ecole

normale en tant que fonctionnaire-stagiaire (avec un traitement comptant pour la retraite) ?

Ou s'agit-il seulement de « planifier des besoins » avec le recours à des contractuels dès le Bac, de remettre en cause les statuts des personnels et le fonctionnement de l'Ecole publique, la même pour tous ?

Pour rappel, en 2022, le candidat Macron se prononçait pour « la fin du recrutement à vie » et envisageait comme une piste possible la fin des concours enseignants...

Pour sa part, la FNEC FP-FO a voté en 2009 contre les décrets sur la masterisation dans les instances nationales, et ne cesse de revendiquer le retour au recrutement par concours à Bac+3

Il y a cette année 288 « contractuels alternants » Ils sont en Master 1 ou Master 2 et préparent le concours. Ils sont étudiants et chargés d'une classe un jour par semaine. Une charge de travail énorme pour seulement 722€ net par mois ! L'année prochaine 280 « contractuels alternants sont attendus ». Autant de postes non pourvus par des emplois statutaires.

#### Formation continue subie :

Concernant la formation continue des PE, spécialisés ou non, des directeurs, aucun changement cette année. Celle-ci est soumise à un plan triennal de formation (plan densifié maths ou français, pHARe / Laïcité jusqu'en 2025, Evaluation d'école / pilotage d'école et parcours maths/français) auquel s'ajoute les formations modulaires et complémentaires, sur temps personnel et bénévole !!!

FO a rappelé à la DASEN que l'Evaluation d'Ecole n'est pas de la formation donc n'a rien à faire dans le plan de formation.

L'UNSA a demandé davantage d'heures pour bien mettre en œuvre les évaluations d'écoles, les 9h ne suffisent pas ! Un comble ! FO a demandé à ce que la Formation Premiers Secours fasse partie du plan des 18h et non sur temps personnel.

La FNEC-FP FO rappelle ses revendications, le libre choix des formations et le retour à une véritable formation sur temps de classe.

**215 contractuels enseignants**

**288 contractuels alternants**

*Ce sont plus de 500 collègues précaires, privés de statut qui enseignent dans les écoles girondines cette année !*

#### Formation initiale au rabais :

4 stagiaires ont démissionné depuis la rentrée dont 2 de la Liste Complémentaire.

Les Fonctionnaires stagiaires (FSTG) à 100 % en classe (détenteurs d'un Master MEEF) ont seulement 12 jours de formation. Ceux à 50 % (détenteurs d'un autre Master) ont 10 jours de formation. Devenir enseignant ne semble pas nécessiter beaucoup de compétences !

**1. Fiches de paie :**

Pour les AESH dépendant de Montesquieu (AESH Hors Titre 2-HT2), **FO** demande que l'indice Majoré (IM) soit indiqué sur les bulletins de paie, comme pour les AESH des DSDEN (AESH Titre 2- T2).

**FO** demande d'obtenir la nomenclature des codes utilisés pour une meilleure compréhension des fiches de paie.

**DRRH** : en janvier 2025, les AESH seront tous gérés par les DSDEN => disparition de la gestion SAM AESH par le Lycée Montesquieu. Afin de mieux comprendre le codage des bulletins de salaire, **le DRRH** propose que soit fait par l'Administration un document informatif à partir d'un bulletin d'un AESH avec une explication ligne par ligne.

**2. Modalités pour le versement des primes REP/REP+ :**

**FO** : actuellement, le déclenchement du versement dépend du « bon vouloir » des coordos qui doivent adresser les emplois du temps des AESH au SAM afin qu'ils perçoivent leur indemnité due (*Exemples précis dans les Landes et dans le 64, de coordonnateurs, qui n'ont pas fait le travail et les AESH concernés ont été lourdement pénalisés*). Pourquoi ne pas demander que ce soit les AESH qui adressent au SAM l'emploi du temps cosigné avec le coordonnateur ?

**DRRH** : non, ça doit passer par l'intermédiaire du PIAL. Si certains AESH n'ont toujours pas touché leurs primes, des remontées auprès du chef du SAM AESH doivent être faites.

**3. Accompagnement des élèves :**

**FO** : quelles démarches effectuées dans les départements pour les élèves avec une notification IME, ITEP et qui sont en attente ? Aucune possibilité de les maintenir dans un cursus scolaire ordinaire... et alors ? Il n'y a pas de place dans les structures médico-sociales ? Ils restent chez eux ? C'est leur droit d'avoir un enseignement spécialisé et adapté à leur handicap qui est bafoué. Tout le monde souffre et tout particulièrement les AESH, « les invisibles de la première ligne » (Cf. les fiches SST et les accidents de travail)

**DRRH** : La fiche SAISINE du pôle ressource du département pourra être rendue accessible à tous afin de permettre aux personnels en difficulté de pouvoir être accompagnés par une équipe de spécialistes du département. **Le Chef du SAM AESH** propose de rajouter un paragraphe dans le guide de l'AESH.

**FO** : cela ne suffit pas. Certains élèves ne peuvent pas être dans une classe « ordinaire », même avec un AESH, même avec l'aide d'autres personnels. Il leur faut une structure spécialisée...mais il n'y a pas de places. C'est le droit à un enseignement spécialisé et adapté au handicap qui n'est pas respecté.

**4. Demande augmentation de la quotité :**

**FO** : possibilité d'un formulaire académique et, pour plus de transparence et éviter des « incompréhensions » entre collègues AESH, définition de critères objectifs pour départager les AESH si plusieurs demandes dans un même PIAL (Par exemple, ancienneté dans le métier- ancienneté dans le PIAL- nombre de demandes...).

**DRRH** : Cette demande est faite par les personnels, auprès des PIALs, et est accordée en fonction des besoins. Normalement, une priorité doit être faite pour les personnels les plus anciens

**Remarque FO** : la priorité pour les anciens contrats n'est pas toujours respectée et la décision est souvent à la "tête du client".

**5. Mouvement intra-PIAL :**

**FO** : possibilité d'un formulaire académique et définition de critères objectifs pour départager les AESH si plusieurs demandes.

**6. Mouvement inter-PIAL :**

**FO** : possibilité d'un formulaire académique et définition de critères objectifs (pour départager les AESH si plusieurs demandes).

**Commentaires FO** : pour les demandes 4-5 et 6 pas de réponse apportée si ce n'est que le DRRH a donné comme critères pour chacune des demandes de formulaire l'ancienneté dans le métier et la qualité du travail de l'AESH (très subjectif). **DRRH** : refus : pas pour des contractuels

**Commentaires FO post-GT** : une des raisons pour exiger un statut de la Fonction Publique pour les AESH.

**7. Les 2 jours de fractionnement (jours de congés supplémentaires)**

**FO** demande l'application de la règle définie dans le guide ministériel (p.24) :

(...) En outre, vous bénéficiez de 14 heures de fractionnement que votre employeur peut décider, après vous avoir consulté :

- soit de prendre en compte dans le calcul de votre temps de travail et de votre quotité horaire (votre temps de travail annuel est alors rapporté à 1593 heures et non 1607 heures) ;
- soit de vous permettre de disposer de deux journées supplémentaires de congés annuels. (...)

Aucune réponse de l'administration concernant l'application des jours de fractionnement car ils attendent depuis plusieurs mois des consignes claires du Ministère. Sans cela, ils ne feront rien.

**Remarque unanime des organisations syndicales** : à ce jour, l'académie de Bordeaux n'applique toujours pas la réglementation nationale. Ce n'est pas acceptable.

**Commentaires FO post-GT** : à noter que c'est le DRRH qui a lancé la discussion sur ce point dès le début du GT. Echanges assez vifs avec FSU et FO, notre syndicat allant jusqu'à évoquer une possible démarche contentieuse auprès du Tribunal Administratif.

Quoi qu'il en soit, **FO** va contacter ses responsables nationaux pour une relance auprès du Ministère. Les deux jours de fractionnement hors congés scolaires, les AESH de l'Académie de Bordeaux doivent les obtenir. Une nouvelle initiative académique sera prise dans les prochaines semaines. **FO** ne lâchera pas !

**8. La formation obligatoire de 60 heures d'adaptation à l'emploi trop tardive.**

**Chef du SAM AESH** : cela est principalement dû à la « CDisation » des AESH depuis l'été dernier. Un effort sera fait afin de rétablir la situation et de faire en sorte que cette formation soit rendue le plus tôt possible dans l'année scolaire pour tous.

**Remarque des OS** : La formation initiale était au départ, lorsqu'elle a été créée, de 60h en présentiel, mais est devenue depuis quelques temps, une formation de 30h en présentiel et 30h même plus à distance, mais en auto-formation. Cela n'est pas concevable et acceptable.

**Le DRRH et le Chef du SAM AESH** semblent tous deux surpris de cette information et notent que cela doit revenir à une formation en présentiel.

**9. Manque de formation professionnelle et une meilleure adaptation de la formation à la réalité du terrain (doit correspondre au niveau de scolarité des élèves accompagnés)**

A ce jour, les AESH se voient proposer seulement de candidater à des sessions de formation sur les TSA. Tous ne peuvent donc pas y accéder et le choix est très restreint. Aucune formation n'est proposée pour les autres troubles cognitifs ou physiques.

**Le Chef du SAM AESH** annonce qu'un ensemble de formation, commun à tous les personnels, va être proposé afin de garantir la formation continue, y compris pour les AESH. (Dans le cadre de l'École Académique de la Formation Continue – EAFC-)

**10. Répartition horaire pas satisfaisante** : pour l'accompagnement, afin d'éviter « le travail gratuit » (par exemple pour 60% = 23H30) **FO** demande un temps de travail hebdomadaire défini en heures pleines. Pas de définition horaire « type SNCF ». Par exemple, comme dans la majorité des académies, les AESH ont 62% de quotité pour 24 heures d'accompagnement pour être en adéquation avec le temps scolaire dans le 1<sup>er</sup> degré.

**DRRH** : on ne change rien. Nous n'avons pas les moyens suffisants pour augmenter les quotités, même de quelques pourcents.



### 11. Trop de mails d'AESH demeurent sans réponse.

*Le Chef du SAM AESH répond qu'au sein du SAM, il donne 48h à ses gestionnaires pour répondre aux mails des AESH. Ils traitent en priorité les problèmes de paiement de salaire.*

*Il alerte aussi sur les mails ou appels parfois menaçants et/ou agressifs des AESH, qui sont certes dans des situations précaires, mais cela ne peut en aucun cas justifier l'agression des gestionnaires de son service.*

**Remarque des OS** : qu'en est-il du service gestion/paie de la DSDEN 33 ? A ce jour, la DSDEN 33 traite tous les AESH de Gironde « CDIsés ». Cependant, personne n'est présent pour répondre à cette problématique de communication. En effet, souvent les AESH ne savent pas à qui adresser leur mail en fonction de la demande car les communications se font par les boîtes académiques des gestionnaires. Cela crée de la confusion et des soucis de communication, ce qui engendre des tensions.

*Le DRRH répond à cela qu'un effort va être fait sur le nouveau guide pour clarifier quels sont les contacts à avoir suivant les situations.*

### 12. Rompre l'isolement des AESH

**FO** : - pour les nouveaux arrivants, manque un tutorat lors de la prise de poste.

- prévoir un temps de réunion sur le temps de classe pour que les AESH d'un même PIAL puissent se connaître et échanger, entre autres, sur leurs pratiques (au moins 1 journée banalisée)

*Le DRRH propose qu'un memo soit créé et distribué aux nouveaux AESH dans lequel ils pourraient trouver toutes les informations importantes comme les mails des gestionnaires, des infos sur le PIAL, des infos sur l'Action Sociale, l'accès à Préau... Pour la réunion sur le temps de classe, non, il y a les heures connexes pour cela.*

**Commentaires FO post-GT** : une raison de plus pour participer aux Réunions d'Informations Syndicales organisées par FO sur le temps de classe. C'est un droit ! Utilisez-le !

### 13. AESH : mieux connaître les pathologies des élèves à accompagner

*Le DRRH : les renseignements concernant la posture à adopter auprès de l'élève en fonction du handicap doivent être partagés lors de temps communs, notamment avec les familles, comme lors des ESS. Il y a l'enseignant-référent.*

### 14. Remplacement des AESH absents

Demande de tous les syndicats, dont FO : création d'une brigade AESH de remplacement.

Pour **FO**, cela permettrait également de mettre en place une véritable formation professionnelle continue sur le temps de classe.

*DRRH : pas de brigade de remplacement, car il n'y a déjà pas assez de budget pour arriver à combler toutes les demandes d'AESH. Deux problématiques se posent : un manque de budget et le manque de candidats au poste d'AESH.*

### 15. Aide à la reconversion professionnelle

Problème du préavis à donner pour un nouvel emploi : accord automatique aux demandes de « congé pour convenance personnelle » (uniquement pour les AESH en CDI) d'une durée égale à la période d'essai de l'éventuel nouvel employeur (pas rémunéré mais pas de perte de l'emploi d'AESH).

Rupture conventionnelle : trop rigide car ne peut se faire en cours d'année scolaire.

*DRRH : en effet, il y a un calendrier à respecter, qui est suffisamment large pour laisser le temps aux agents d'en faire la demande. Il fait remarquer que toutes les demandes en 2023 de rupture conventionnelle ont été accordées.*

### 16. AESH en Congé Grave Maladie

**FO** : possibilité d'un dispositif type « occupation thérapeutique » comme pour les enseignants fonctionnaires ?

*DRRH : ne sait pas. A noté pour vérification. (A suivre donc ...)*

**Le mi-temps thérapeutique** : pourquoi pas la moitié du temps de travail ?

*Le Chef du SAM AESH : la loi est claire : on ne peut pas aller en dessous de 50% d'un temps plein. Les temps-partiels thérapeutiques ne peuvent donc pas s'appliquer à un AESH qui a déjà une quotité de 50%.*

### 17. Les accidents de travail / de service

Attention, les AESH ont des accidents de travail et non pas de service comme les enseignants. Cependant, trop souvent, les AESH sont mal orientés dans leur démarche pour les accidents de travail, ce qui peut provoquer des défauts de remboursement des frais médicaux ou l'application du jour de carence.

*Le Chef du SAM AESH approuve en expliquant que là aussi, la démarche à faire sera détaillée plus clairement dans le guide. Ils pensent faire un document à envoyer à tous les établissements d'affectations pour que les directeurs/secrétaires de direction puissent connaître la démarche spécifique aux AESH lors d'un Accident du travail.*

**Quelques chiffres donnés par le Chef du SAM AESH** : chaque mois entre 500 et 600 arrêts de travail à traiter. Pour chaque arrêt, 8 opérations à traiter manuellement

*Le Chef du SAM AESH annonce aux syndicats la préparation d'un webinaire sur ce point en direction des AESH. Il devrait être finalisé pour la rentrée 2024.*

**Commentaires FO post-GT** : le DRRH et le Chef du SAM AESH semblent tous les deux très soucieux de la communication et de l'information en direction des AESH. Ils veulent l'améliorer sensiblement. A vérifier dans le temps...

**18. la subrogation** (pas de versement d'IJSS à l'AESH. Le traitement du congé pour le salaire mensuel se fait directement entre l'employeur et la CPAM. Donc, pas de trop-perçus à rembourser à la suite d'un congé maladie ou de maternité par exemple) :

**FO** : quand pour les AESH ? *Le Chef du SAM AESH : ce n'est pas prévu dans l'Académie de Bordeaux.*

**Commentaires FO post-GT** : et tout cela par manque de personnels administratifs, comme l'avait déclaré à **FO** l'ex-DRRH lors d'une audience !

### 19. AESH-REFERENT

**FO** : à ce jour, aucune fiche de poste détaillée n'a été partagée en Gironde. La seule trouvée sur l'académie est celle du 40. De trop nombreuses dérives subsistent dans les PIALs sur les missions qui sont données aux AESH référents.

*Le DRRH, surpris, répond que cela sera fait. Le Chef du SAM AESH rajoute qu'en effet un AESH référent n'a aucun rapport hiérarchique avec les AESH et doit agir comme personne ressource du handicap pour les nouveaux, ou bien pour les AESH dans le besoin d'être aidés dans leur accompagnement.*

**FO** demande une harmonisation vers le haut du temps supplémentaire donné pour les missions d'aide à leurs autres collègues.

*DRRH : c'est une prérogative de chaque DSDEN*

**FO** demande une harmonisation académique des moyens alloués aux AESH-Référents, tant au niveau financier (frais de déplacement) que matériel (Téléphone portable- PC...)

*DRRH : pas de réponse ...*

### 20. Congés pour enfants malades

*Le Chef du SAM AESH annonce qu'il sera explicité dans la nouvelle version du Guide AESH du Rectorat.*

Pour **FO**, les revendications sont : pour que le métier d'AESH soit attractif, il faut un vrai statut de la F.P. avec un vrai salaire et la création de tous les postes d'AESH nécessaires.

C'est ce que nous revendiquerons haut et fort, sous les fenêtres de la nouvelle ministre, à Paris, lors de la grève avec manifestation nationale jeudi prochain, 25 janvier 2024.





## Décembre 2023

Vendredi 1	Bureau National du syndicat
Samedi 2	Rassemblement "Cessez le feu"
Lundi 4	Bureau Départemental du syndicat
Mardi 5	RIS AESH Podensac
Mercredi 6	Permanence/RIS local
	Meeting Souillot Secrétaire Général FO
Jeudi 7	Commission Exécutive du SNUDI
	GT Mouvement
Vendredi 8	Tournée d'écoles Villenave d'Ornon Pessac Canejan
Samedi 9	Rassemblement "Cessez le feu"
Lundi 11	Bureau FNEC FP FO
Mardi 12	Grève lycées professionnels
	RIS école élémentaire Carle Vernet
	RIS AESH Castillon la Bataille
Mercredi 13	Accompagnements collègues audience DSDEN
	Permanence/RIS local
Jeudi 14	RIS AESH Pessac
	CDEN
	Stage syndical "contractuels enseignants"
Vendredi 15	Intersyndicale Evaluation d'écoles
Samedi 16	Rassemblement "Cessez-le-feu"
Lundi 18	Bureau Départemental du syndicat
Mardi 19	RIS AESH La Brède
	Accompagnement collègues IEN Bordeaux Centre
Mercredi 20	Permanence/RIS local
Jeudi 21	RIS AESH Bordeaux

## Janvier 2024

Samedi 6	Manifestation "Cessez-le-feu"
Lundi 8	Bureau départemental du syndicat
Mardi 9	Formation FSSSCT
	Accompagnement collègue audience Rectorat
	Accompagnement collègue convocation IEN Gradignan
Mercredi 10	Permanence/RIS au local
	Stage syndical "Début de carrière"
Vendredi 12	Tournée d'écoles Martillac
	Formation F3SCT
Samedi 13	Manifestation "Cessez le feu"
Lundi 15	Conseil Départemental Formation Continue
	Stage syndical "Inclusion scolaire"
	GT F3SCT
Mardi 16	Conseil médical
	Intersyndicale Préparation Grève 1er Février
	RIS AESH Latresne
	RIS "rythmes scolaires" Maternelle Prévert, Bègles

Mercredi 17	Groupe de travail CSAA
	Permanence/RIS au local
Jeudi 18	Commission Exécutive du syndicat
	GT académique au rectorat Formation Continue
Vendredi 19	CAPD recours PPCR
	Tournées des écoles sur les secteurs Médoc, Sud-Enre-Deux-Mers et Langon
	Stage "Droits et obligations des fonctionnaires"
Lundi 22	Accompagnement collègue IEN Gradignan
	Tournée des écoles sur Guîtres et Coutras
	Bureau FNEC FP FO
Mardi 23	Réunion préparation accueil rentrée DSDEN
	Stage "Droits et obligations des fonctionnaires"
Mercredi 24	Permanence/RIS au local
	Accompagnement Collègue DSDEN
Jeudi 25	Grève et Manif à Paris "Stop au chaos de l'inclusion scolaire"
Vendredi 26	Tournées d'écoles sur Gradignan, Talence et Bordeaux.
	Accompagnement collègues IEN St André de Cubzac
Lundi 29	Bureau du syndicat
Mardi 30	RIS école Rosa Bonheur Ambarès
	RIS AESH St André de Cubzac
	RIS AESH Floirac
	RIS UL Langon "carte scolaire zone rurale"
Mercredi 31	Accompagnement collègue audience DSDEN
	Permanence/RIS au local

## Février 2024

Jeudi 1	Grève et manifestation "Education Nationale"
Vendredi 2	Bureau National du syndicat
Lundi 5	Réunion des syndicats FO de l'enseignement de l'Académie de Bordeaux.
Mardi 6	Commission Exécutive du SNUDI
Mercredi 7	Permanence/RIS au local
Jeudi 8	RIS AESH Gujan Mestras
	RIS AESH Libourne
Lundi 12	Stage syndical "Mobilités"
Mardi 13	F3SCT (ex-CHSCT)
Mercredi 14	Accompagnement collègue IEN Sud-Entre-Deux-Mers
	Permanence// RIS au local
Jeudi 15	RIS AESH Bassens



## Attal... Oudéa-Castéra ... Macron... laïcité ?

La Fédération de la Libre Pensée célèbre tous les ans l'anniversaire de la loi de 1905, la Séparation des Églises et de l'État : la République ne reconnaît, ne subventionne ne salarie aucun culte, quel qu'il soit. Et, article premier, « *La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public* »

La laïcité, ce ne sont pas des interdits, c'est au contraire la liberté la plus haute : celle de la liberté absolue de conscience pour tous. Chacun a le droit de penser ce qu'il veut, nul n'a le droit d'interdire la libre opinion de quelqu'un d'autre. Cette liberté de penser a pour corollaire immédiat, la liberté d'expression, la liberté d'écrire, d'imprimer et de diffuser ses écrits. Et ces libertés entraînent inéluctablement une autre, celle de la liberté d'association, d'organisation et de manifestation.

Avec la Séparation, la religion n'est plus une affaire d'État, c'est devenu une affaire privée. Tout fidèle de toute religion doit pouvoir pratiquer librement son culte. C'est pourquoi, il y a une nette séparation entre la sphère publique et la sphère privée. Dans la sphère publique, il est interdit de faire toute marque de prosélytisme religieux (comme les crèches dans les mairies). Dans la sphère privée, chacun est libre.

Et la laïcité impose à la République d'assurer, de protéger cette liberté de conscience de chacune et chacun.

Un évènement récent a déclenché des polémiques : le Président de la République, avec le grand rabbin de France, allumant à l'Élysée une bougie pour la fête juive d'Hanoukka, le 7 décembre ! Célébrer une fête religieuse à l'Élysée, une grande première, et une nouvelle atteinte à la laïcité. Le mauvais exemple vient donc d'en haut.

Déjà lors du voyage du pape à Marseille le Président s'est invité à la messe « *non en tant que catholique mais en tant que Président de la République* ». Ce devrait être l'inverse. La loi de 1905 dont nous venons de célébrer l'anniversaire le 9 décembre, affirme que la religion est une affaire privée et que la République est neutre. A titre privé, M. Macron peut avoir les convictions qu'il veut. Mais un président de la République n'a pas à montrer publiquement son adhésion à une religion.

### Abaya ? Ou pas ?

Le ministre a annoncé à la rentrée l'interdiction de l'abaya, dont les autorités musulmanes, le CFCM (Conseil Français du Culte Musulman) et la Fondation pour l'islam de France (censée conseiller le gouvernement en la matière) ont pourtant considéré qu'il ne s'agissait pas d'un « *vêtement religieux* ».

Le gouvernement, le Ministre, contrairement aux principes de la loi de 1905, à la neutralité de l'Etat, décide donc ce qui est religieux ou pas. Et ce sont les directeurs d'établissement qui auront à dire « *ceci est un vêtement religieux, ceci n'est pas un vêtement religieux* ». Sur quels critères objectifs ? Inévitablement on a vu les premiers effets : il y en a quelques-uns qui se sont trompés !

Dans la réalité le nombre d'établissements concernés et d'incidents relevés est dérisoire. D'après Attal les extrémistes « *testeraient* » l'école républicaine. Une nouvelle fois le gouvernement laisse entendre que la laïcité pourrait être mise en danger par une catégorie de la population.

Comment voulez-vous que ce ne soit pas ressenti comme quelque chose de discriminatoire ?

### La loi Séparatisme

Il ne s'agit pas de dérapages. Dans une des dispositions de la loi « *Séparatisme* » du 24 août 2021 ce sont les Préfets qui donnent leur agrément aux associations des différents cultes. Là encore c'est le Pouvoir qui décide ce qui est religieux ou pas, et ce qui est cultuel ou pas.

Le principe de Séparation, *l'État chez lui, l'Église chez elle* (Victor Hugo) est ainsi bafoué par la loi « *Séparatisme* », qui lui substitue un contrôle de l'État sur les Églises. Mais pas seulement sur les cultes. Toutes les associations sont mises sous tutelle par la menace permanente d'une possible dissolution par le fait du Prince.

Autant de mesures à l'encontre des grands principes démocratiques, fondés par la loi de 1884 sur la Liberté syndicale, par la loi de 1901 sur la liberté d'association et la loi de 1905 sur les associations cultuelles, qui laissent le choix à ceux qui créent ces associations de leur mode de fonctionnement, avec qui, selon quelles règles et quels statuts ils fonctionnent.

De plus « *la loi « séparatisme » continue sa stigmatisation d'une partie de la population* », soulignait une déclaration de la FNEC FP FO en juin 2022. Nombreux sont ceux qui ne parlent de laïcité que pour interdire et réprimer, les xénophobes ne voyant des problèmes d'atteintes à la laïcité que lorsqu'il s'agit des musulmans ou présumés tels.

Francis de Pressensé, Président de la Ligue des Droits de l'Homme disait au moment du débat de la loi du 9 décembre 1905 : « *L'État doit s'arrêter où commence la conscience* ». Avec la loi « *Séparatisme* » et ses décrets d'application, la conscience s'arrête où l'État impose son idéologie. Attention à la mise en œuvre d'une idéologie d'État, qui entend dicter aux citoyennes et aux citoyens ce qu'il faut penser ou non, au mépris du principe de la liberté de conscience.

### Nouvelle ministre

Le remplacement cette semaine de M. Attal par Mme Oudéa-Castéra, n'est pas fait pour nous rassurer. La ministre a déclaré que si elle mettait ses enfants dans un établissement privé (et pas des moindres...) c'est parce que dans le Public, il y a trop d'enseignants non-remplacés. Mais qui est responsable de cette situation ? Des milliers de postes d'enseignants supprimés ? Et faut-il en conclure que dans le privé, ce problème ne se pose pas ? La loi Debré du 31 décembre 1959, jamais abrogée, toujours aggravée, dont l'objectif principal était de sauver l'enseignement catholique alors en perdition, a permis à l'Église romaine, la seule vraiment concernée, de conserver le pouvoir de distiller à bas bruit le dogme auprès de deux millions de jeunes consciences et de disposer de moyens importants. Comme à Stanislas ! **Le coût global de l'enseignement privé sous contrat s'élève à plus de treize milliards d'euros par an. L'État en supporte l'essentiel, 9,3 milliards et les collectivités territoriales environ trois milliards d'euros.**

Pouvons-nous compter sur cette ministre pour remplir, comme le Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 repris en 1958 le précise, le « *devoir d'État* » consistant à organiser « *l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés* » ? Pouvons-nous lui faire confiance pour garantir « *l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture* » ? Nous pouvons en douter !

Christian BAQUÉ

Président de la Fédération de la Gironde  
de la Libre Pensée



## Les correspondants du SNUDI FO 33

Arcachon-Nord	<b>BODIER</b>	<b>Benjamin</b>	06 31 27 72 49	<i>benjamin.bodier@gmail.com</i>
	<b>CLOS</b>	<b>Laetitia</b>	06 74 86 09 24	<i>laetitia5434@gmail.com</i>
	<b>GROCQ</b>	<b>Xavier</b>	07 70 64 24 86	<i>xavgroc@hotmail.com</i>
Arcachon-Sud	<b>PENA</b>	<b>Laure</b>	06 88 50 00 40	<i>laurepena@msn.com</i>
	<b>PHILIPPO</b>	<b>Olivier</b>	06 88 63 60 53	<i>olivierphilippo@yahoo.fr</i>
Bègles-Floirac	<b>ANNE</b>	<b>Corinne</b>	06 32 97 04 86	<i>canne4@gmail.com</i>
	<b>TASTET</b>	<b>Camille</b>	06 78 91 47 94	<i>tastet.camille@orange.fr</i>
Blaye	<b>DOS REIS</b>	<b>Antony</b>	06 50 79 27 83	<i>antonydos@hotmail.fr</i>
Bordeaux-Bouscat	<b>TASTET</b>	<b>Camille</b>	06 78 91 47 94	<i>tastet.camille@orange.fr</i>
Bordeaux-Centre	<b>FOURNIER</b>	<b>Fanny</b>	06 68 39 68 15	<i>fannyff@hotmail.fr</i>
	<b>JORDAN ROMIER</b>	<b>Stéphanie</b>	06 09 16 03 58	<i>stephanie.romier@orange.fr</i>
	<b>MARIN</b>	<b>Delphine</b>	06 86 77 99 82	<i>marin.delphine@gmail.com</i>
	<b>MOURAS</b>	<b>Patrick</b>	06 15 39 61 06	<i>patmouras@hotmail.com</i>
Bordeaux-Mérignac	<b>JOUBERT</b>	<b>Léa</b>	06 35 17 39 20	<i>lea.joubert@hotmail.fr</i>
	<b>TASTET</b>	<b>Camille</b>	06 78 91 47 94	<i>tastet.camille@orange.fr</i>
Entre-Deux-Mers	<b>GARCIA</b>	<b>Cindy</b>	06 03 36 51 29	<i>cindy-garcia@hotmail.fr</i>
Gradignan	<b>PENA</b>	<b>Laure</b>	06 88 50 00 40	<i>laurepena@msn.com</i>
La Réole	<b>DERUMAUX</b>	<b>Aurélie</b>	06 75 01 59 03	<i>lilie545@hotmail.com</i>
Langon	<b>BARADEL</b>	<b>Thierry</b>	06 87 11 51 46	<i>th.baradel@orange.fr</i>
	<b>BERARD</b>	<b>Guillaume</b>	06 26 45 60 78	<i>guillaumeberard33@gmail.com</i>
Lesparre-Médoc	<b>GRIMAULT</b>	<b>Christine</b>	07 50 48 84 94	<i>grimaultch@aol.com</i>
	<b>LATAPIE</b>	<b>Simon</b>	06 60 22 81 84	<i>simon.latapie@yahoo.fr</i>
Libourne 1	<b>DERUMAUX</b>	<b>Aurélie</b>	06 75 01 59 03	<i>lilie545@hotmail.com</i>
	<b>FAGES</b>	<b>Henri</b>	06 69 97 90 87	<i>loncage@neuf.fr</i>
	<b>SARDOS</b>	<b>Bruno</b>	06 38 74 44 67	<i>bruno.sardos@cegetel.net</i>
Libourne 2	<b>GEY</b>	<b>Aline</b>	06 84 65 33 89	<i>aline.snudifo@gmail.com</i>
Lormont	<b>GARCIA</b>	<b>Cindy</b>	06 03 36 51 29	<i>cindy-garcia@hotmail.fr</i>
	<b>GARNIER</b>	<b>Julia</b>	07 52 62 04 62	<i>julia.garnier78@gmail.com</i>
Pessac	<b>ANDRES</b>	<b>Nathalie</b>	06 47 85 57 87	<i>nathandres09@gmail.com</i>
	<b>GAUFFRETEAU</b>	<b>Cécile</b>	06 42 31 78 63	<i>cecile.gauffreteau@gmail.com</i>
	<b>PETIT</b>	<b>Michel</b>	06 88 55 11 05	<i>michelpetit33700@yahoo.fr</i>
St-André-De-Cubzac	<b>LOMBARDY</b>	<b>Frédéric</b>	06 67 27 36 48	<i>fredericlombardy82@hotmail.fr</i>
St-Médard-En-Jalles	<b>MOUNIER</b>	<b>Caroline</b>	06 67 40 59 52	<i>caroline.fialeix@gmail.com</i>
	<b>PEREZ DE SAN ROMAN</b>	<b>Martine</b>	06 95 82 60 52	<i>martine.perezdesanroman@gmail.com</i>
	<b>TEXIER</b>	<b>Caroline</b>	06 98 08 01 98	<i>caroline.texier@free.fr</i>
Sud-Médoc	<b>FERNANDEZ</b>	<b>Marlène</b>	06 75 01 20 51	<i>marlenepaulmier@gmail.com</i>
Sud-Entre-Deux-Mers	<b>ACCOU</b>	<b>Valérie</b>	06 50 48 76 25	<i>accouvalerie@hotmail.fr</i>
	<b>BRUNEAU</b>	<b>Christine</b>	06 63 02 25 36	<i>christine.bruneau47@gmail.com</i>
	<b>MAGNIER</b>	<b>Léa</b>	06 48 64 11 56	<i>magnier.lea33@gmail.com</i>
	<b>RIBES</b>	<b>Claire</b>	06 63 73 06 49	<i>claireret@gmail.com</i>
Talence	<b>EYHERALDE</b>	<b>Dominique</b>	06 08 93 25 16	<i>dominique.eyheralde@wanadoo.fr</i>
	<b>GARCIA</b>	<b>Cindy</b>	06 03 36 51 29	<i>cindy-garcia@hotmail.fr</i>
	<b>MARLIER</b>	<b>Roxane</b>	06 16 43 25 98	<i>roxane.marlier@gmail.com</i>
AESH	<b>FOUQUET</b>	<b>Mélanie</b>	06 81 64 16 93	<i>mela.fouquet@orange.fr</i>
	<b>FRUCTUEUX</b>	<b>Anne-Sophie</b>	06 77 09 56 40	<i>annesophie.dessaux@gmail.com</i>
	<b>GIRARDOT</b>	<b>Fabienne</b>	06 99 45 75 30	<i>fabiennegirardot@live.fr</i>
	<b>ROBIN</b>	<b>Emmanuelle</b>	06 86 86 13 55	<i>robem76@gmail.com</i>